

ON NE LACHE RIEN !

LES ANIMATEURS EN GREVE DEPUIS LE 7 SEPTEMBRE 2017

le 29/09/2017

UN SERVICE DE L'ENFANCE EN PERTE DE SENS

Depuis plusieurs années, le service enfance rencontre des difficultés d'organisation et de fonctionnement. La mise en place des responsables de quartier a été un échec marquant. En 2014, malgré une montée en compétences impérative compte tenu de la professionnalisation du travail et des nouveaux rythmes scolaires, la CGT avait alerté sur les évolutions à conduire (plan de formation professionnalisant, temps de travail à 35h, projet de service...). Depuis cette période, le poste de responsable de service a été occupé de manière discontinue. Il est désormais vacant. En 2016, les directeurs des ALSH sont en grève. En mars 2017, c'est au tour des animateurs. Et puis, l'administration décide de priver d'emploi de 6 animateurs - « faisant fonction » depuis plusieurs années - sans motif réel et sérieux. La CGT s'indigne et menace de porter l'affaire au tribunal administratif.

Mai : Le gouvernement annonce la possibilité d'un retour à 4 jours pour les villes qui le souhaitent. Aucune organisation n'est envisagée et anticipée par la direction du service enfance.

Juin : Un décret confirme le retour à 4 jours. La Municipalité organise une consultation des conseils d'écoles, parents, enseignants et les agents de la ville concernés par les NAP. Une majorité de vote penche pour un retour à 4 jours. Le Maire décide de suivre cette consultation alors qu'il y est défavorable.

Juillet : **La CGT s'abstient au CTP**. La Cfdt vote pour la nouvelle organisation comme les représentants de la Municipalité (l'employeur).

Judi 31 août 2017 les animateurs et animatrices, revenus fraîchement de vacances, apprennent, sans consultation préalable, qu'ils doivent encadrer l'accueil du matin (7h30-8h20). L'administration dit aux animateurs de prendre leur disposition et que des adaptations sont possibles selon les situations individuelles. Il est demandé aux animateurs concernés d'écrire à leur hiérarchie pour justifier leur situation ! **Bref, la Municipalité passe en force sans associer le personnel d'animation et sans prendre en compte les conditions de vie difficile de certains animateurs.** Alertée par les agents, la CGT écrit immédiatement à la Municipalité pour faire part du mécontentement qui monte, demande une rencontre, d'associer les animateurs à l'organisation du travail. Elle précise l'importance d'une négociation rapide puisque les animateurs, s'ils ont voté pour les 4 jours c'est avec le planning d'avant 2014 donc sans accueil du matin. L'administration répond qu'elle reviendra vers la CGT en début de semaine prochaine pour proposer un rendez-vous. **Les animateurs considèrent que leur vie et leurs conditions de travail se**

dégradent dès la rentrée scolaire et ils ne veulent pas attendre 15 jours !

Vendredi 1er septembre, suite à la décision unanime des animateurs réunis en Assemblée Générale, la CGT dépose un premier préavis de grève reconductible dans lequel il est précisé que les animateurs ont des propositions contributives qui vont dans le sens du service public. **Réponse parfaitement adaptée au refus de négocier de la part de l'administration.**



©vousnousils

Mardi 5 septembre, n'ayant pas de réponse, la CGT écrit à la Municipalité pour lui rappeler de créer les conditions pour négocier (comme l'impose la loi et le protocole qu'elle a signé avec les organisations syndicales). La CGT mandate une délégation et demande une réunion avant le 7 septembre. Elle précise que les animateurs ont une proposition de planning. Se faisant le porte-parole de la Municipalité, le DGA répond qu'il demande une levée du préavis comme condition préalable pour que la délégation soit reçue mercredi 6 septembre. Refus évident de la CGT : « on ne négocie qu'en forçant à négocier » (Saul Alinsky).

Le jour même, la Municipalité écrit aux parents d'élèves. Elle déplore « ce mouvement de grève décidé brutalement » et elle donne une leçon sur l'usage du droit de grève qui selon elle, ne serait à n'utiliser « que lorsque les voies du dialogue n'ont pas permis d'avancer » ! **La Municipalité impose sans discussion une organisation au personnel d'animation et ensuite elle demande à la CGT de dialoguer !**

Jeudi 7 septembre, 45 agents sont en grève !

Vendredi 8 septembre, la Municipalité et l'administration reçoivent une délégation. Les animateurs et la CGT présentent deux organisations du temps de travail qui permettent de réduire le fractionnement du temps de travail. La CGT et les animateurs décrivent les plannings « gruyère » (cf. témoignages), une organisation qui exclut le temps de trajet du temps effectif de travail, qui utilise un contingent d'heures variables (35h : 15 h d'initiative, 20h de formation) hors annualisation ! Totalement irrégulier ! **Bref, l'organisation est faite pour la gestion du service, pas pour garantir la continuité du service public et la qualité d'intervention des animateurs.** La CGT propose un protocole de sortie de crise. La Municipalité considère que les animateurs permanents doivent faire impérativement l'accueil du matin. Pas d'avancée. Il est acté une nouvelle rencontre le mardi 12 au matin. Assemblée Générale dans l'après-midi, la grève est reconduite.

Mardi 12 septembre, la Municipalité reçoit une seconde fois la délégation. **La CGT dépose une pétition avec 700 signatures de parents, enseignants, agents de la ville.** Les animateurs précisent qu'ils sont favorables à l'encadrement de l'accueil du matin uniquement sur les journées continues de travail. La CGT propose l'encadrement de l'accueil du lundi et du ven-

dredi matin sur la base du volontariat. Refus de la Municipalité. **La CGT propose la reprise du travail sous condition de la reprise de l'accueil du matin après finalisation d'une nouvelle organisation du temps travail et à partir des propositions des animateurs.** L'administration refuse et semble commander à la place de la Municipalité. L'administration critique les propositions faites par les animateurs sans jamais amener des propositions. Pas d'avancée.

Mercredi 13 septembre, la grève continue et les animateurs font un *sitting* en Mairie.

Jeudi 14 septembre, la CGT soumet un projet de protocole à la Municipalité.

Vendredi 15 septembre, prudents, les animateurs décident de suspendre le mouvement le temps de s'assurer que l'administration mettra en œuvre le protocole. La CGT signe le protocole pour permettre l'organisation de réunions de travail sur chaque école dès le lundi 18 septembre.

Lundi 18 septembre, les réunions n'ont pas lieu. **La CGT dépose un second préavis reconductible afin de permettre aux animateurs de ne pas faire l'accueil du matin imposé le lundi 25 septembre.** Il précise que la CGT est toujours prête à négocier.

Mercredi 20 septembre, la Municipalité et l'administration reçoit la CGT. Pas d'avancée. La Municipalité menace de dénoncer le protocole.

Lundi 25 septembre, les animateurs réunis en Assemblée Générale reconduisent la grève jusqu'au vendredi 29 septembre inclus. **La Municipalité casse la grève en remplaçant les animateurs permanents par des contractuels sur l'accueil du matin.**

LES ANIMATEURS TMOIGNENT

LA DEGRADATION DU SERVICE PUBLIC, CONSEQUENCE DE LA DÉTÉRIORATION CONTINUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

UN TEMPS DE TRAVAIL FRACTIONNE : SOURCE DE DEMOTIVATION ET D'ABSENCE

Olivia, animatrice permanente 100% : « *le lundi, mes collègues font l'accueil du matin qui dure 50 minutes (7h30 à 8h20) et ils reprennent le travail pour la cantine qui dure 2h (12h à 14h). Vous trouvez normal qu'il y ait une coupure de 3h40 entre les deux alors qu'ils sont salariés à temps plein ? Ensuite, ils travaillent 2h pour le goûter (16h20 à 18h05). Encore une coupure de 2h20 sans travailler ! Ma journée à La Courneuve se passe de 7h30 et 18h05. Vous trouvez normal qu'ils travaillent 4h35 sur la journée et que pendant 5h50 ils soient coincés à La Courneuve. Après, on s'étonne que les absences augmentent ! Je suis solidaire avec eux ! On ne veut plus d'un emploi du temps gruyère qui dégrade notre santé mentale et physique, notre conditions de vie au travail, impacte notre vie familiale. Nous voulons bien faire, qu'on respecte à la fois notre travail et notre vie personnelle ! »*



- La CGT a proposé un groupe de travail pour associer les animateurs et établir un fonctionnement. Seule condition : interrompre l'encadrement de l'accueil du matin par les animateurs permanents jusqu'à la finalisation d'une organisation respectueuse du bien-être au travail.

LE TEMPS D'ACCUEIL DU MATIN : LE CASSE-TETE IMPOSSIBLE A RESOUDRE !

Sofia, animatrice permanente à 80% : « *J'ai décidé d'être à 80% pour m'occuper de mes deux enfants. J'habite à 45 minutes de mon lieu de travail. Depuis le 4 septembre, je vis l'enfer ! A 7h30, je dois être à trois endroits en même temps : déposer ma fille à l'école à côté de chez moi, déposer mon deuxième enfant à la crèche à La Courneuve et faire l'accueil du matin dans une école ! En fait, je ne peux jamais emmener mes enfants à l'école car les matins, il y a soit l'accueil du matin obligatoire, soit une réunion d'équipe ! C'est incompatible avec mon 80% ! Avec cette organisation imposée, je ne peux plus travailler ! Et c'est impossible de prendre une nourrice dans les deux villes, en plus cela me coûterait trop cher. On m'impose en quelque sorte un reclassement dans un autre service alors que je veux rester dans l'animation. »*



- Depuis plusieurs années, l'accueil du matin est encadré par des contractuels (pas des vacataires). Le service enfance refusait aux animateurs permanents de le faire. L'encadrement du temps d'accueil ne peut pas se faire à n'importe quelle condition ! S'il s'agit d'un « impératif lié au métier » comme l'indique le Maire, l'accueil du matin demeure fondamentalement un temps de garde d'enfants. Ce n'est pas un temps d'animation. Les enfants sont accueillis de manière échelonnée. Il est impossible de faire des activités, juste des jeux. Les effectifs fluctuent et sont faibles selon les écoles. En réalité, tant que le temps de travail sera fractionné, ce temps restera de la garderie d'enfants.

LE GOUTER ET LA CANTINE: DES PROBLEMES DE QUALITE D'ACCUEIL ET DE SECURITE



Sandra, animatrice permanente 100% : « *Je commence à 16h20 au même moment où les parents récupèrent leurs enfants. Il y a une grande confusion et c'est compliqué de gérer le groupe d'enfants. C'est une situation de grand stress car les couloirs sont encombrés et bruyants. Il faut faire l'appel, récupérer les vestes et sacs à dos, emmener les enfants aux toilettes. Le fait d'arriver en même temps que les parents pose des problèmes de qualité d'accueil et de sécurité. Il faut que nous puissions arriver avant pour échanger avec l'enseignant et que le goûter se passe de manière sereine. »*

- Avec un taux d'encadrement de 1 animateur pour 30 enfants à la cantine, cela ne permet pas de répondre aux besoins affectif et relationnel des enfants (les animateurs ne mangent plus avec eux!). Ils font office de gardien d'enfants, ils deviennent agressifs puisqu'il faut « speeder » les enfants toute la journée. Dans ce contexte dégradé, il n'est pas question de qualité pédagogique et éducative !

LES DIRECTEURS ADJOINTS NE SONT PAS DES « BOUCHE-TROUS » !

Ben, directeur adjoint permanent 100% : « *La nouvelle organisation m'impose l'encadrement des groupes d'enfants en cas de congés pour maladie ou formation des animateurs ! Ce n'est pas mon rôle. Si je le fais même occasionnellement, je ne peux plus faire mes missions de directeur adjoint. J'ai un BPJEPS. J'encadre une équipe et je veux de la qualité pédagogique. Je fais aussi le suivi avec les familles et les partenaires, les enseignants, etc. L'animation, c'est un vrai métier.* »



- Les directeurs adjoints sont amenés à remplacer les directeurs ALSH. Or, le temps de travail annualisé ne prévoit pas ces remplacements comme du temps de travail effectif. Lorsque les

directeurs étaient en grève, ils avaient proposé un temps de travail à 35h. Refusé. Au regard des valeurs et des orientations municipales, le temps de travail des animateurs doit se caler sur les 35h. Les animateurs ne sont pas des étudiants ou des travailleurs à temps partiel !

LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL D'ANIMATION

- **Une organisation du temps du travail associant les personnels d'animation**
- **Le retour à taux d'encadrement au service de la relation humaine avec l'enfant et de la qualité de l'intervention éducative**
- **Le passage au 35 h pour les directeurs et directeurs adjoint ALSH**
- **Un temps de travail annualisé pour les animateurs qui intègre les heures de réunions, de préparations et de réunions interservices et avec les partenaires éducatifs**
- **Un remplacement des animateurs titulaires en congés par des contractuels**
- **Un projet de service partagé et respectueux du métier d'animateur**
- **Une association systématique des animateurs sur les sujets qui impactent leurs conditions de vie et de travail**



EXIGEONS ENSEMBLE, UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE QUI CORRESPOND A VOS BESOINS, A L'INTERET DE VOS ENFANTS ET DANS LE RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS

LA LUTTE CONTINUE !